

**SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE
DU 22 JUILLET 2020**

N°CT2020.3/027-2

L'an deux mil vingt, le vingt deux juillet à dix-neuf heures, le conseil de territoire de l'établissement public territorial Grand Paris Sud Est Avenir s'est réuni au Palais des sports Robert OUBRON à Créteil, sous la présidence de Monsieur Laurent CATHALA, Président.

Etaient présents, formant le tiers des membres en exercice et pouvant délibérer conformément à l'article 10 de la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 modifiée d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 :

Monsieur Laurent CATHALA, Président.

Madame Pauline ANAMBA-ONANA, Monsieur Jean-Pierre BARNAUD, Madame France BERNICHI, Monsieur Jean-Philippe BIEN, Monsieur Julien BOUDIN, Madame Anne-Marie BOURDINAUD, Monsieur Alphonse BOYE, Monsieur Maurice BRAUD, Madame Dominique CARON, Monsieur Luc CARVOUNAS, Monsieur Jean-Edgar CASEL, Monsieur Jean-Pierre CHAFFAUD, Monsieur Régis CHARBONNIER, Monsieur Richard DELLA-MUSSIA, Madame Patrice DEPREZ, Madame Oumou DIASSE, Madame Virginie DOUET-MARCHAL, Monsieur Jean-François DUFEU, Monsieur Patrick FARCY, Monsieur Jean-Paul FAURE-SOULET, Monsieur Yvan FEMEL, Monsieur Etienne FILLOL, Madame Martine GARRIGOU-GAUCHERAND, Madame Claire GASSMANN, Madame Marie-Claude GAY, Monsieur Vincent GIACOBBI, Madame Frédérique HACHMI, Monsieur Thierry HEBBRECHT, Madame Corine KOJCHEN, Madame Sophie LE MONNIER, Madame Françoise LECOUFLE, Madame Jacqueline LETOUZEY, Monsieur Alexis MARECHAL, Monsieur Luc MBOUMBA, Monsieur Ludovic NORMAND, Monsieur Denis OZTORUN, Monsieur Joël PESSAQUE, Monsieur Jean-Louis POUJOL, Madame Sonia RABA, Madame Carine REBICHON-COHEN, Madame Marie-Christine SALVIA, Monsieur Michel SASPORTAS, Madame Marie-Christine SEGUI, Madame Sylvie SIMON-DECK, Madame Josette SOL, Monsieur Yves THOREAU, Monsieur Eric TOLEDANO, Monsieur Axel URGIN, Monsieur Grégoire VERNY, Monsieur François VITSE, Madame Laurence WESTPHAL, Madame Mathilde WIELGOCKI, conseillers territoriaux.

Etaient absents représentés ayant donné pouvoir :

Monsieur Vincent BEDU à Monsieur Alphonse BOYE, Monsieur Bruno CARON à Madame Carine REBICHON-COHEN, Madame Claire CHAUCHARD à Monsieur Régis CHARBONNIER, Monsieur Mohamed CHIKOUCHE à Monsieur Julien BOUDIN, Madame Marie-Carole CIUNTU à Monsieur Jean-Pierre CHAFFAUD, Monsieur Gilles DAUVERGNE à Madame Corine KOJCHEN, Madame Catherine DE RASILLY à Monsieur François VITSE, Monsieur Patrick DOUET à Monsieur Denis OZTORUN, Monsieur Didier DOUSSET à Monsieur Alexis MARECHAL, Monsieur Philippe GERBAULT à Madame Françoise LECOUFLE, Madame Julie GOMES CORDESSE à Monsieur Etienne FILLOL, Monsieur Bruno KERISIT à Monsieur Thierry HEBBRECHT, Monsieur Philippe LLOPIS à Madame Françoise LECOUFLE, Madame Rosa LOPES à Madame Corine KOJCHEN, Monsieur Akli MELLOULI à Monsieur Laurent CATHALA, Madame Séverine PERREAU à Monsieur Michel SASPORTAS, Monsieur Arnaud VEDIE à Monsieur Patrick FARCY, Madame Marie VINGRIEF à Madame Jacqueline LETOUZEY, Monsieur Michel WANNIN à Monsieur Joël PESSAQUE.

Etaient absents excusés :

Monsieur Jean-Daniel AMSLER, Monsieur Jean-Raphaël SESSA.

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	24/07/20
Accusé réception le	24/07/20
Numéro de l'acte	CT2020.3/027-2
Identifiant télértransmission	094-200058006-20200722-1mc118166-DE-1-1



**SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE
DU 22 JUILLET 2020**

Secrétaire de séance : Madame Marie-Claude GAY.

Nombre de votants : 72

Vote(s) pour : 72

Vote(s) contre : 0

Abstention(s) : 0

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	24/07/20
Accusé réception le	24/07/20
Numéro de l'acte	CT2020.3/027-2
Identifiant télétransmission	094-200058006-20200722-lmc118166-DE-1-1

SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE
DU 22 JUILLET 2020

N°CT2020.3/027-2

OBJET : **Affaires générales** - Désignation des représentants de l'établissement public territorial Grand Paris Sud Est Avenir au conseil d'administration de Logial OPH

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.5219-2 et L.5219-5 ;

VU le code de la construction et de l'habitation et notamment les articles L.421-6 et R.421-1-1 ;

VU le décret n° 2015-1664 du 11 décembre 2015 relatif à la métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial dont le siège est à Créteil ;

VU la délibération du conseil municipal de la commune d'Alfortville n° 2017/162 du 27 septembre 2017 approuvant le rattachement de Logial-OPH à l'établissement public territorial Grand Paris Sud Est Avenir ;

VU la délibération du conseil de territoire n°CT2017.5/087 du 28 septembre 2017 approuvant le rattachement au Territoire de Logial-OPH et fixant la composition du conseil d'administration de l'office à 23 membres ;

CONSIDERANT que l'établissement public territorial doit désigner 13 représentant au sein du conseil d'administration de Logial OPH selon la répartition suivante :

- 6 conseillers de territoire ;
- 7 personnes, autres que les conseillers de territoire, qualifiées en matière d'urbanisme, logement, environnement ou en affaires sociales dont deux élus d'une collectivité du ressort de compétence de l'office ;
- 1 membre d'une association d'insertion ou de logement des personnes défavorisées ;

**LE CONSEIL DE TERRITOIRE, REGULIEREMENT CONVOQUE,
SUR PROPOSITION DE MONSIEUR LE PRESIDENT,
APRES EN AVOIR DELIBERE,**

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	24/07/20
Accusé réception le	24/07/20
Numéro de l'acte	CT2020.3/027-2
Identifiant téléransmission	094-200058006-20200722-lmc118166-DE-1-1

**SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE
DU 22 JUILLET 2020**

ARTICLE 1 : **DESIGNE** en tant que représentants de l'établissement public territorial Grand Paris Sud Est Avenir au conseil d'administration de Logial OPH :

- Les élus territoriaux suivants :
 - Luc CARVOUNAS
 - France BERNICHI
 - Régis CHARBONNIER
 - Françoise LECOUFLE
 - Marie-Christine SEGUI
 - Jean-Pierre BARNAUD

- Les personnalités qualifiées suivantes :
 - Patricia DUBOIS
 - Jean-Pierre BOUYER
 - Cédric TARTAUD-GINESTE
 - Faiza TAYEB-HAMMANI
 - Dominique LAURET
 - Philippe CAR
 - Catherine KERKAERT

ARTICLE 2 : **DESIGNE** en tant que représentant d'association dont l'un des objets est l'insertion ou le logement des personnes défavorisées :

- Abdelkader ABDELLAOUI

FAIT A CRETEIL, LE VINGT DEUX JUILLET DEUX MIL VINGT.

Le Président,



Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	24/07/20
Accusé réception le	24/07/20
Numéro de l'acte	CT2020.3/027-2
Identifiant télétransmission	094-200058006-20200722-lmc118166-DE-1-1



**SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE
DU 22 JUILLET 2020**

Signé
Laurent CATHALA

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	24/07/20
Accusé réception le	24/07/20
Numéro de l'acte	CT2020.3/027-2
Identifiant télétransmission	094-200058006-20200722-lmc118166-DE-1-1